

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



Quatorzième session de la Conférence des Parties
La Haye (Pays-Bas), 3 – 15 juin 2007

EXAMEN DES PROPOSITIONS D'AMENDMENT DES ANNEXES I ET II

A. Proposition

Inscrire toutes les espèces de la famille des Pristidae à l'Annexe I de la CITES.

Toutes les espèces de la famille des Pristidae remplissent les conditions requises pour l'inscription à l'Annexe I conformément à l'Article II, paragraphe 1, de la Convention, et remplissent les critères A.i), A.v), B.i), B.iii), B.iv), et C.ii) de l'annexe 1 de la résolution Conf. 9.24 (Rev. CoP13).

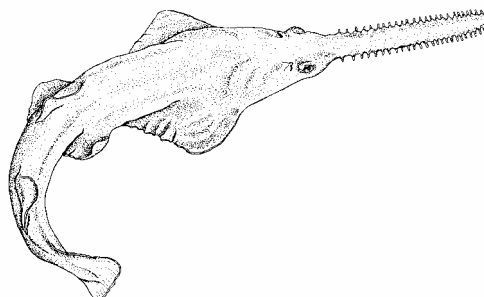
B. Auteur de la proposition

Etats-Unis d'Amérique et Kenya

C. Justificatif

1. Taxonomie

- | | |
|-------------------------------------|-----------------------|
| 1.1 Classe: | Chondrichthyes |
| Sous-classe: | Elasmobranchii |
| 1.2 Ordre: | Rajiformes |
| 1.3 Famille: | Pristidae |
| 1.4 Genre, espèce, auteur et année: | voir annexe, partie A |
| 1.5 Synonymes scientifiques: | voir annexe, partie A |
| 1.6 Noms communs: | voir annexe, partie A |
| 1.7 Numéros de code: | Aucun |



2. Vue d'ensemble

La famille des Pristidae comprend sept espèces d'élastombranchés qui étaient autrefois répandues dans les habitats marins tropicaux à tempérés proches de la côte, les estuaires, les grands cours d'eau et quelques lacs. Leur répartition étant relativement proche de la côte, leur introduction à partir de la mer (en dehors de la zone économique exclusive) n'est pas un problème pour cette famille. Leur répartition, autrefois vraisemblablement d'un seul tenant dans les habitats adaptés, est aujourd'hui très fragmentée, avec bon nombre de populations éteintes dans de vastes zones de leurs anciennes aires de répartition et des populations restantes gravement épuisées. Les espèces de la famille des Pristidae figurent parmi les poissons marins ayant la plus faible productivité, ce qui les rend particulièrement vulnérables aux taux de mortalité excessifs, aux diminutions rapides des effectifs et

aux facteurs intrinsèques et extrinsèques. On estime que leur mortalité naturelle se situe entre 0,07 et 0,15 par an (partie 3). Toutes les populations connues d'espèces de la famille des Pristidae ont enregistré un grave déclin, si l'on en croit les publications et les registres des musées, les résultats négatifs des études scientifiques, les observations non confirmées de pêcheurs, et les informations sur la capture limitée par unité d'effort. Nombre de populations ont disparu ou quasiment disparu de vastes zones de leurs anciennes aires de répartition, et peu ou pas d'observations ont été enregistrées depuis les années 1960. Les populations mondiales de toutes les espèces de la famille des Pristidae ont, par le passé, enregistré des taux de déclin supérieurs à 90% (partie 4). Toutes les espèces de la famille des Pristidae figurent sur la Liste rouge des espèces menacées de l'IUCN dans la catégorie "Gravement menacées d'extinction à l'échelle mondiale" (IUCN, 2006). Les principales menaces pesant sur la famille des Pristidae sont la pêche (autrefois ciblée et actuellement surtout liée aux prises incidentes) dans un large éventail de pêcheries, et la perte d'habitat (partie 5). Les espèces de la famille des Pristidae sont utilisées pour leur viande, leurs ailerons, scies frontales et d'autres produits. Elles sont ciblées ou utilisées comme prises incidentes pour alimenter la demande du commerce international en scies frontales, dents, ailerons, et autres parties utilisées par certaines médecines traditionnelles, ainsi qu'en spécimens vivants destinés aux aquariums. Une inscription à l'Annexe I serait bénéfique aux populations sauvages de ces espèces en interdisant le commerce international de leurs deux produits les plus précieux: le rostre et les ailerons, et en interdisant le commerce de spécimens vivants autre que celui qu'autorise l'Article III. Certaines populations d'espèces de la famille des Pristidae bénéficient d'une protection juridique dans quelques rares pays de l'aire de répartition, et dont plusieurs sont en train d'établir des plans de reconstitution pour ces espèces menacées d'extinction. Certains habitats sont protégés incidemment (partie 7). Il n'existe pas de plan de gestion des pêches nationales pour les espèces de la famille des Pristidae. Ni l'organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), ni les organes régionaux des pêches ne gèrent la pêche ou les prises incidentes de Pristidae (partie 8).

3. Caractéristiques de l'espèce

3.1 Répartition géographique¹

Les espèces de la famille des Pristidae sont généralement des élasmobranches marins et d'estuaires tropicaux à la répartition circumtropicale. Leur répartition qui était autrefois vraisemblablement d'un seul tenant dans les habitats adaptés, est aujourd'hui très fragmentée, avec nombre de populations éteintes dans de vastes zones de leurs anciennes aires de répartition, et des populations restantes gravement épuisées (voir annexe, Partie B). On trouve *Anoxypristis cuspidata* dans l'Indo-Ouest Pacifique, de l'Afrique de l'Est à l'Australie et la Chine (Compagno et Cook, 1995). *Pristis clavata* se trouve principalement dans les eaux du littoral au nord de l'Australie, tandis que *Pristis microdon* se trouve du Sri Lanka à l'Australie, y compris dans certaines îles de l'archipel indonésien (Last et Stevens, 1994; Compagno et Cook, 1995). *Pristis microdon* se trouve également dans des plans d'eau douce de certains pays d'Afrique australe, d'Inde, et d'Asie du Sud-Est (Taniuchi et al., 1992). *Pristis pectinata* est l'espèce la plus répandue mais sa distribution est disjointe. Ses aires de répartition sont situées à l'ouest de l'océan Atlantique, dans le golfe du Mexique et au Brésil (Bigelow et Schroeder, 1953). A l'est de l'océan Atlantique, *Pristis pectinata* était autrefois présente dans mer Méditerranée, dont elle a disparu, mais se trouve encore (très rarement) dans certains pays d'Afrique de l'Ouest, en Afrique du Sud, de l'Afrique de l'Est à l'Asie du Sud-Est et en Australie (Last et Stevens, 1994; Simpfendorfer, 2000). *Pristis perotteti* est présente dans la partie occidentale de l'océan Atlantique, des Etats-Unis d'Amérique au Brésil, y compris de nombreux drainages d'eau douce (par ex., fleuve Amazone, Rio San Juan), et à l'est de l'océan Pacifique, du Mexique à l'Equateur (Bigelow et Schroeder, 1953; Thorson, 1974, 1976). *Pristis pristis* est présente à l'est de l'océan Atlantique, du Portugal à l'Angola (Compagno et Cook, 1995). *Pristis zijsron* est présente dans l'océan Indien et à l'ouest de l'océan Pacifique, de l'Afrique de l'Est à l'Australie, y compris dans quelques régions d'Asie du Sud-Est et de l'archipel indonésien (Bigelow et Schroeder, 1953; Cook et Compagno, 1995; Last et Stevens, 1994).

¹ La taxonomie de ce groupe fait actuellement l'objet d'une étude scientifique, et la répartition des espèces individuelles pourrait aussi changer pour s'aligner sur les changements taxonomiques (Colin Simpfendorfer, Mote Marine Laboratory, communication personnelle à **Error! Bookmark not defined.**, NOAA Fisheries Service).

3.2 Habitat

Les données spécifiques sur les habitats des espèces de la famille des Pristidae sont limitées. En général, ces espèces sont côtières et vivent dans des eaux de moins de 10 m de profondeur, bien que des spécimens adultes soient enregistrés occasionnellement à plus de 100 mètres de profondeur (Poulakis et Seitz, 2004; Peverell, 2005; Simpfendorfer et Wiley, 2005). Les espèces de la famille des Pristidae vivent généralement dans des habitats divers, caractérisés par des marines, euryhalines ou saumâtres. On en trouve également dans des habitats d'eau douce [par ex., *Pristis perotteti* dans l'Amazonie et le lac Nicaragua (Thorson, 1974; 1976) et *Pristis microdon* en Australie (Peverell, 2005)]. Selon certaines données, *Pristis pectinata* est associé aux mangroves, aux herbiers marins et aux littoraux (Simpfendorfer et Wiley 2005). En outre, *Pristis pectinata* est présente dans des eaux moins profondes et *Pristis perotteti* se trouve régulièrement à plus de dix mètres de profondeur (Simpfendorfer et Wiley, 2005).

3.3 Caractéristiques biologiques

Les études sur les caractéristiques biologiques des Pristidae sont rares, mais selon les études qui ont examiné l'âge, la croissance et la reproduction, ce taxon a une très faible productivité. Le taux de croissance moyen de trois individus élevés en captivité en Colombie était de 19,6 cm par an (Bohoroquez, 2001). Clark et al., (2004) signalent un taux de croissance de croissance moyen pour 16 spécimens de *Pristis pectinata* élevés en captivité de 13,9 cm par an pour des individus dont la taille se situe entre 80 cm et 412 cm. Tanaka (1994) estime la croissance des *Pristis microdon* à 18 cm par an pour les juvéniles. Selon lui, l'âge maximum serait de 44 ans. L'âge de maturité a été estimé entre 10 et 33 ans, selon le sexe (Simpfendorfer, 2000; Clarke et al., 2004).

A l'instar de tous les élasmobranches, la fécondation des espèces de la famille des Pristidae est interne. On estime que ces espèces sont ovovivipares. Même lorsqu'ils portent encore leur grande vésicule vitelline, les embryons ont déjà leurs ailerons placés comme ceux des adultes. Durant le développement embryonnaire, le rostre en forme de lame est souple et mou. Les dents rostrales sont encapsulées ou contenues dans une gaine jusqu'à la naissance. Peu après, les dents sortent et atteignent leur taille définitive qui est proportionnelle à celle du rostre. La taille à la naissance de *Pristis pectinata* est d'environ 80 cm, les plus petits spécimens vivants en liberté observés lors d'études de terrain en Floride mesurant entre 77 et 84 cm (Simpfendorfer, données non publiées). Bigelow et Schroeder (1953) ont signalé des femelles gravides de *Pristis pectinata* portant 15-20 embryons. Des études sur les *Pristis perotteti* menées dans le lac Nicaragua (Thorson, 1976) font état de portées de 1 à 13 individus, avec une moyenne de 7,3 individus. Pour *Pristis perotteti*, la période de gestation dure d'environ 5 mois et les femelles ont une portée tous les deux ans.

La mortalité naturelle est estimée à 0,07-0,14 par an pour *Pristis pectinata* et *Pristis perotteti* (Simpfendorfer, 2000). Sur la base de modèles démographiques par âge, Simpfendorfer (2000) estime le taux intrinsèque de croissance à 0,08-0,13 par an, et un temps de doublement de la population de 5,4 à 8,5 ans pour *Pristis pectinata* dans des conditions idéales (pas de mortalité due à la pêche, pas de fragmentation de la population, pas de modification de l'habitat et pas de dépression de consanguinité liée à la dérive génétique d'une petite population). Les taux intrinsèques de croissance pour *Pristis perotteti* dans les mêmes circonstances étaient de 0,05 to 0,07 par an, et le temps de doublement des populations était de 10,3-13,6 ans. Ces faibles taux intrinsèques de croissance des populations sont associés à la stratégie biologique dite "sélection k". Les espèces de type sélection k réussissent généralement à maintenir une population relativement petite et persistante dans un environnement relativement constant. En conséquence, les espèces de la famille des Pristidae ne sont pas en mesure de réagir efficacement à des sources de mortalité nouvelles et supplémentaires. Musick (1999) et Musick *et al.* (2000) constatent que des taux intrinsèques de croissance inférieurs à 10 pour cent (0,1) sont faibles, ce qui rend l'espèce particulièrement vulnérable aux taux de mortalité excessifs et aux déclin rapides des effectifs, événements à l'issue desquels il faut parfois des décennies pour que la population se reconstitue.

Bigelow et Schroeder (1953) indiquent que les espèces de la famille des Pristidae subsistent généralement sous forme de petits bancs, comme les espèces appartenant aux familles des Mugilidae et des Clupeidae. Ils signalent aussi que certaines d'entre elles se nourrissent de crustacés et d'autres habitants des grandes profondeurs. Breder (1952), résumant la littérature sur les observations des comportements alimentaires des espèces de la famille des Pristidae, note qu'elles attrapent divers poissons en attaquant les bancs par les côtés et souvent, en les empalant sur ses dents rostrales. Ensuite, les proies sont enlevées des dents par frottement contre le fond puis avalées entières. Les dents orales des espèces de la famille des Pristidae ont le sommet aplati et conviennent mieux pour écraser ou accrocher.

3.4 Caractéristiques morphologiques

Toutes les espèces modernes de la famille des Pristidae ressemblent à certains égards davantage au requin scie (famille des Pristiophoridae) qu'aux raies et aux raies blanches dans le superordre des Rajomorphii qui inclut la famille des Pristidae; seuls le tronc et surtout la tête sont aplatis sur la partie inférieure. La présence d'un rostre possédant des dents qui avancent latéralement distingue la famille des Pristidae de toutes les autres raies et raies blanches (ordres des Torpediniformes, Rajiformes, et Myliobatiformes). Le rostre de toutes les espèces de la famille des Pristidae est étendu comme une longue scie rostrale étroite et aplatie, avec une série de dents transversales sur les deux bords. Le rostre ressemble à une scie, d'où son nom commun de "requin-scie".

Pristis pectinata possède 20 à 34 dents rostrales de chaque côté du rostre (versus 14-23 in *Pristis perotteti*) (Bigelow et Schroeder, 1953; Thorson, 1973; McEachran et Fechhelm, 1998; Compagno et Last, 1999). *Pristis zijsron*, possède peut-être le plus long rostre de toutes les espèces vivantes de la famille des Pristidae, atteignant non moins de 1,7 m de long. Le nombre de dents rostrales, chez *Pristis zijsron*, est de 23 à 37 (normalement 25-34) par côté. *Pristis zijsron* se distingue d'*Anoxypristis cuspidata* par la forme très pointue de ses dents rostrales (contre une forme de lame), un plus grand nombre de dents rostrales par côté (23-37 contre 18-25), la présence de denticules cutanées sur tout le corps et l'absence de lobe caudal inférieur développé (Last et Stevens, 1994). *Pristis zijsron* se distingue de *Pristis clavata* par son rostre à base étroite et modérément effilé (contre à base large et très effilé), un plus grand nombre de dents rostrales par côté (23-37 contre 18-23), et l'absence de lobe caudal inférieur développé. En outre, *Pristis zijsron* atteint une taille maximale supérieure (7,3 m ou davantage contre 3,1 m) à celle de *Pristis clavata*.

Les espèces du genre *Pristis* peuvent également être séparées en deux groupes, selon que la nageoire caudale possède ou non un lobe inférieur distinct. *Pristis pectinata* est le seul représentant connu de la partie occidentale de l'océan Atlantique du groupe n'ayant pas de lobe caudal inférieur défini. Parmi les autres espèces de ce groupe figurent *Pristis clavata* et *Pristis zijsron*. Le groupe dans lequel la nageoire caudale possède un lobe inférieur est représenté de manière analogue par *Pristis perotteti* (parfois mentionné sous le nom de *Pristis zephyreus*) et *Pristis microdon*.

3.5 Rôle de l'espèce dans son écosystème

A l'instar de la plupart des élasmobranches, les espèces de la famille des Pristidae occupent les niveaux trophiques moyens à supérieurs des écosystèmes.

4. Etat et tendances

4.1 Tendances de l'habitat

L'habitat des espèces de la famille des Pristidae a été dégradé ou modifié dans l'ensemble de leurs aires de répartition par l'agriculture, l'urbanisation, les activités commerciales, le dragage des canaux, la navigation de plaisance et la déviation des eaux douce de ruissellement. La dégradation et la modification de l'habitat est probablement l'une des principales raisons de la baisse d'abondance des espèces de la famille des Pristidae et de leur répartition réduite dans le monde entier. Bien que les habitudes de migration soient généralement inconnues, la construction de barrages et de déversoirs ainsi que la pollution grave peuvent empêcher les

espèces de passer par les cours d'eau et les estuaires. Les habitats côtiers peu profonds, saumâtres et d'eau douce, des espèces de la famille des Pristidae sont souvent associés à des niveaux élevés d'activités humaines, qui peuvent entraîner une dégradation ou une perte d'habitat par la pollution et par l'aménagement des zones riveraines ou côtières, y compris l'abattage des mangroves, le développement des canaux et la construction de digues (Simpfendorfer, 2002). Les populations des eaux douces et d'estuaire sont particulièrement affectées par la disponibilité réduite d'habitats adaptés imputable à la détérioration de la qualité de l'eau. On citera par exemple les effets d'opérations d'extraction, telles que la fuite de cyanure dans la rivière Fly (Papouasie-Nouvelle-Guinée), plusieurs bassins fluviaux d'Amérique du Sud, et la construction de barrages sur le fleuve Chao Phraya, Thaïlande (Compagno *et al.*, 2006 a;b;c).

4.2 Taille de la population

Aucune donnée n'est disponible pour déterminer la taille ou l'effectif réels de plupart des populations restantes d'espèces de la famille des Pristidae, mais toutes les populations connues de ces espèces ont enregistré une baisse importante se l'on en croit les rapports de publications et de musées, les résultats négatifs des études scientifiques, les observations non confirmées de pêcheurs, et les informations sur la capture limitée par unité d'effort. Nombre de populations ont disparu ou quasiment disparu de vastes zones de leurs anciennes aires de répartition, et peu ou pas d'observations ont été enregistrées depuis les années 1960. Des entrevues avec des pêcheurs (structurées et non structurées) ont été menées dans plusieurs pays Interviews ces dernières années pour obtenir des informations sur les prises récentes et passées (par ex., Doumbouya, 2004; Saine, 2004). Dans la plupart des pays de l'aire de répartition, ces espèces ne sont plus aujourd'hui qu'enregistrées sporadiquement.

La rareté aigue des poissons de la famille des Pristidae contraste actuellement avec les rapports indiquant que ces espèces étaient communes dans les eaux côtières à la fin du 19^e et au début du 20^e siècles (Henshall, 1895; Jordan et Evermann, 1896; Bigelow et Schroeder, 1953). Dans certains cas, les populations étaient suffisamment nombreuses pour entretenir des pêcheries. Par exemple, T. Thorson faisait état de prises importantes de *Pristis perotteti* lors de ses visites préliminaires au lac Nicaragua en 1963 (T.B. Thorson communication personnelle mentionnée dans Cook *et al.*, 2006). Toutefois, on estime que les pêcheries ciblées ont fait disparaître 60 000–100 000 individus de la famille des Pristidae entre 1970 et 1975 (Thorson, 1976); ces espèces sont devenues extrêmement rares dans les lacs d'eau douce du Nicaragua. Taniuchi (1992) n'a observé aucun Pristidae lors d'une étude sur les élasmobranches d'eau douce en Amérique centrale. Les expéditions de prélèvement sur le terrain menées par l'Université de Stanford dans le golfe de Thaïlande pour la Fondation George Vanderbilt entre 1959 et 1962 ont observé la présence fréquente d'*Anoxypristis cuspidata* dans les prises commerciales. Des visites effectuées en Thaïlande en 1993 et 1996, à Bornéo en 1996, et à Singapour en 1996 n'ont trouvé aucun rapport de la présence de Pristidae lors de 25 visites sur les marchés commerciaux de poisson (Compagno *et al.*, 2006 a,b,c). Aux Etats-Unis, *Pristis pectinata* étaient autrefois répandues dans toute la Floride et couramment observées du Texas à la Caroline du Nord. A la fin du 19^e siècle, Evermann et Bean (1898) signalaient qu'un pêcheur avait pris 300 spécimens de la famille des Pristidae dans ses filets dans l'Indian River Lagoon, Floride, Etats-Unis. La population de cette espèce est estimée à quelque 2000 individus seulement aux Etats-Unis (Colin Simpfendorfer, Mote Marine Laboratory, com. pers. à J. Carlson, NOAA Fisheries Service).

4.3 Structure de la population

Il n'existe aucune donnée sur la structure de la population.

4.4 Tendances de la population

Toutes populations des espèces de la famille des Pristidae ont enregistré des reculs importants, comme en témoigne une réduction significative des captures, voir leur disparition pure et simple de leur aire de répartition d'origine (voir aussi le point 4.2 et l'annexe, partie C). Bien que l'on ne puisse déterminer que de rares tendances quantitatives de population pour la plupart des espèces, faute de données précises, on estime néanmoins, au vu des études réalisées et des

données de terrain sur les prélèvements et les débarquements que des déclin importants ont eu lieu. Les débarquements de Pristidae du monde entier ont été enregistrés par la FAO entre 1962 et 2004, avec un niveau record de 1759 t en 1978 (Informations sur les pêches, FAO, 2004). La plupart des débarquements ont été enregistrés en Amérique du Sud. Un déclin marqué a été enregistré dans les débarquements signalés entre 1984 et 1995, partiellement masqués par les estimations de débarquements de la FAO (on ne sait pas exactement comment ces estimations ont été obtenues), malgré un certain volume de débarquements déclaré par le Pakistan entre 1987 et 1995, pour atteindre 84 t en 1990. En Afrique de l'Ouest, le Liberia a déclaré des débarquements entre 1997 et 2000, allant de 41 à 48 t. Actuellement, les débarquements des pêcheries mondiales ne sont enregistrés que sporadiquement et en très petites quantités (fig. 1).

A la lumière des études de terrain et des prises commerciales enregistrées en Asie du Sud-Est, Compagno *et al.* (2006b) ont estimé que *Anoxypristis cuspidata* auraient régressé nettement au-dessous de 80% des niveaux des années 1950, avec des déclin mondiaux supérieurs à 50%. Au moins Des observations similaires ont été faites pour *Pristis zijsron*, et l'espèce n'a pas été observée depuis 30-40 ans dans le golfe de Thaïlande (Compagno *et al.*, 2006a).

Les populations de *Pristis perotteti* ont décliné ces 35 dernières années, en particulier avec la forte réduction des populations du lac Nicaragua due à la pêche dirigée. De 1970 à 1975, on estime que 60 000-100 000 poissons de la famille des Pristidae ont été pêchés (Thorson 1976), alors qu'en 1998, une étude préliminaire des populations de requins et de Pristidae n'avait enregistré aucun individu des espèces de la famille des Pristidae (McDavitt, 2002). En outre, des conversations avec des pêcheurs locaux, qui ont signalé n'avoir pêché que 4-6 spécimens de la famille des Pristidae par an, ont confirmé que les populations des espèces de la famille des Pristidae ne s'étaient pas rétablies de la surpêche qui avait sévi 20 ans plus tôt. À Lago Bayano, Panama, et dans le lac Yzabal et le Rio Dulce, Guatemala, l'altération physique de l'environnement par la construction de barrages empêchant le transit vers la mer auraient fait disparaître des populations d'espèces de la famille des Pristidae (Thorson *et al.*, 1966; Thorson, 1976; Vasquez-Montoya et Thorson, 1982; Taniuchi, 1992; Tanaka, 1994).

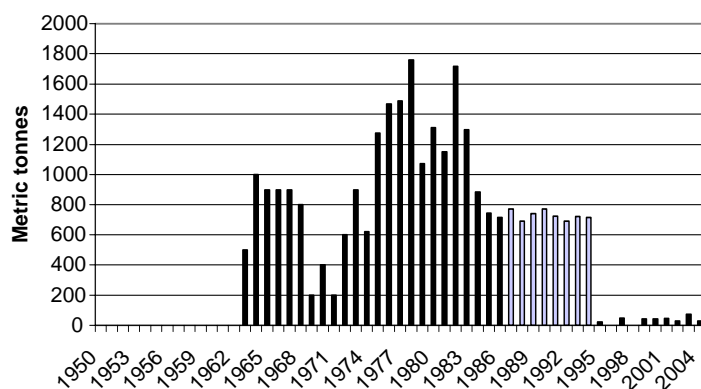


Figure 1. Débarquements mondiaux (en tonne) de Pristidae, 1950-2004. Les chiffres pour la période de 1988-1994 (barres grises) correspondent à des estimations de la FAO et non à des rapports des pays.

Aux Etats-Unis, Simpfendorfer (2000) a étudié la réduction de la population de *Pristis pectinata* et est arrivé à la conclusion que la taille et la répartition de cette population avaient considérablement reculé. La portion de population qui était autrefois dispersée au nord de la côte Est des Etats-Unis, jusqu'à New York, pourrait avoir complètement disparu. Les taux de prises incidentes dans les crevettiers de Louisiane ont enregistré un net recul à la fin des années 1950 et au début des années 1960. La population du golfe du Mexique a été gravement réduite, avec quelques populations restantes, isolées et très réduites, en Floride, en comparaison avec populations estimées à des centaines de milliers d'individus à la fin du 19^e siècle (fig. 2; Simpfendorfer, 2002). Simpfendorfer (2002) estime que la population des Etats-Unis représente aujourd'hui moins de 5% de la taille qu'elle avait à l'arrivée des premiers colons européens.

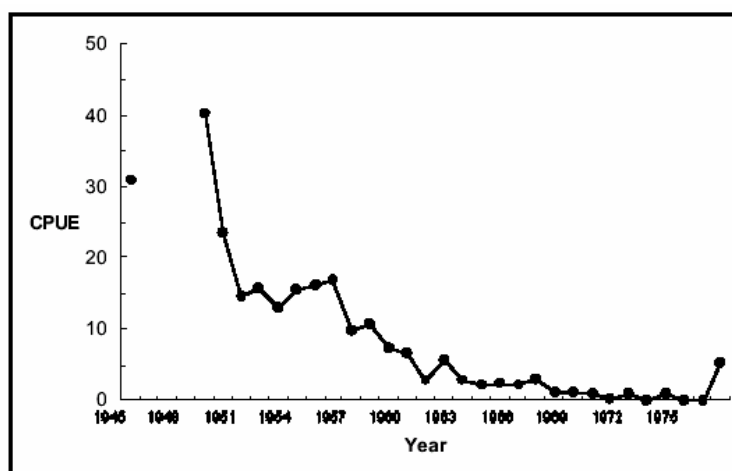


Figure 2. Débarquements annuels moyens d'individus de la famille des Pristidae par chalutier dans les eaux de la Louisiane (d'après Simpfendorfer, 2002).

Pristis pectinata et *P. perotteti* étaient autrefois deux espèces très abondantes dans les pays d'Afrique de l'Ouest, mais les derniers rapports connus d'espèces de la famille des Pristidae des pays d'Afrique de l'Ouest datent de 1970 en Gambie, de 1984 au Sénégal, de 1993 en Guinée, et de 2000 en Guinée-Bissau (3^e réunion de la Commission sous-régionale des pêches, Banjul, Gambie, March 2004). Des missions effectuées en Mauritanie et au Sénégal en 2004 n'ont fait aucune observation de spécimens d'espèces de la famille des Pristidae durant les multiples visites accomplies sur les marchés commerciaux au poisson (G. Burgess, Florida Program for Shark Research, Université de Floride, communication personnelle à J. Carlson, NOAA Fisheries Service, Etats-Unis). Les rapports actuels des pêches artisanales des pays d'Afrique de l'Ouest ne font, eux non plus, nullement état de prises de poissons de la famille des Pristidae (Mika Diop, Commission sous-régionale des pêches d'Afrique de l'Ouest, exposé lors de l'atelier technique sur la conservation et la gestion des requins, Groupe de travail intersessions sur les requins du Comité pour les animaux de la CITES, Slimbridge, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, 2006).

4.5 Tendances géographiques

On ne dispose d'aucune information quantitative et sur les tendances permettant de déterminer avec précision les aires de répartition géographiques et historiques des espèces de la famille des Pristidae. Cependant, des données de registres de musées, d'études scientifiques et de rapports sur les prises. Toutefois, les données des archives de musées, des études scientifiques et des registres des prises fournissent des preuves d'un rétrécissement grave de l'aire de répartition de l'ensemble de la famille des Pristidae. Par exemple, on pense que *Pristis pristis* a disparu de la mer Méditerranée et de l'est de l'océan Atlantique (Cook et Compagno, 2000). *Anoxypristis cuspidata*, *Pristis microdon* et *Pristis zijsron* ne se trouvent plus que dans le golfe de Thaïlande (Compagno *et al.*, 2006 a,b,c). Aux Etats-Unis, l'aire de répartition de *Pristis pectinata* se limite aujourd'hui à certaines régions au sud de la Floride (Simpfendorfer 2002) et l'espèce a disparu de plusieurs zones situées à l'est de l'océan Atlantique et dans la mer Méditerranée (Adams *et al.*, 2006). *Pristis perotteti* a enregistré un recul spectaculaire dans certaines régions d'Amérique centrale et du Sud et a disparu des Etats-Unis (Groupe de spécialistes des requins, 2000). Au Brésil, des entrevues avec des vieux pêcheurs ont révélé une baisse considérable des captures de Pristidae au niveau régional depuis 10 à 15 ans (Charvet-Almeida, 2002).

5. Menaces

Les principales menaces pesant sur ces espèces sont la pêche (autrefois ciblée mais aujourd'hui principalement incidente) d'une large gamme de pêcheries. Avec leur longue scie armée de dents, les espèces de la famille des Pristidae se prennent fréquemment dans toutes sortes de filets. Des pêcheries à grande échelle ciblant les espèces de la famille des Pristidae ont existé: dans le lac Nicaragua dans les années 1970, au sud-est des Etats-Unis au 19^e siècle et au début du 20^e, et

probablement au Brésil des années 1960 à 1980 (des prises incidentes continuent à être débarquées dans ce pays de l'aire de répartition). Aujourd'hui, l'épuisement des populations est tel que le pêche commerciale ciblée n'est plus rentable pour la plupart des stocks d'espèces de la famille des *Pristidae*, bien qu'il existe encore une capture opportuniste dans certaines régions quand on les trouve. Même s'il s'agit essentiellement de prises incidentes, on conserve généralement la carcasse des poissons de la famille des *Pristidae* vu la grande valeur de leurs produits, comme cela se faisait dans les anciennes pêcheries qui ciblaient les poissons-scie (voir point 6).

Si les prises incidentes représentent actuellement la principale menace aux espèces de *Pristidae*, il reste dans certaines régions des pêcheries ciblées, essentiellement pour le commerce destiné aux aquariums publics et privés, et selon certaines indications, il arrive que des espèces de la famille des *Pristidae* soient ciblées pour le commerce des ailerons. Il existe aussi des preuves que la demande de *Pristidae rostra* au Taipei chinois pourrait motiver des pêcheries ciblant les espèces de la famille des *Pristidae*. On estime qu'au Taipei chinois, 23.000 médiums utilisent des rostres de *Pristidae* pour leurs cérémonies, malgré l'apparition de répliques en métal (McDavitt et Charvet-Almeida, 2004). Au nord du Brésil, Charvet-Almeida (2002) signale l'existence d'un marché limité de viande, de rostres et de dents rostrales de poissons appartenant à la famille des *Pristidae* (voir point 6).

La dégradation et la perte d'habitat menacent aussi les espèces de la famille des *Pristidae*. Parce qu'elles dépendent de types d'habitat particuliers, (par ex., mangroves, estuaires), pour une partie de leur cycle biologique au moins, ces espèces sont affectées par le développement humain. L'aménagement constant des zones côtières a entraîné une perte ou des modifications substantielles de ces habitats par le développement agricole et urbain, les opérations de dragage et remblayage, navigation de plaisance, érosion, et déviation de l'écoulement des eaux douces. La dégradation et/ou la perte d'habitat a contribué au déclin de nombreuses d'espèces marines et d'eau douce, et bien qu'on ne dispose d'aucune information à ce sujet, il y a tout lieu de penser qu'elle a affecté des espèces de la famille des *Pristidae*.

6. Utilisation et commerce

6.1 Utilisation au plan national

De multiples produits d'espèces de *Pristidae* sont utilisés, notamment les dents rostrales, les ailerons et la viande. Le rostre figure parmi les produits les plus couramment utilisés. Depuis fort longtemps, le rostre est un objet de curiosité très prisé (Migdalski, 1981), les rostres de grande taille pouvant atteindre des prix impressionnants (McDavitt, 1996). Les rostres sont parfois décorés de dessins élaborés ou de visages grotesques. Ces objets de l'art populaire sont parfois façonnés en étuis de couteau très élaborés. Les rostres de ces espèces sont aussi utilisés comme armes de cérémonie dans la religion populaire du Taipei chinois. McDavitt (1996) signale que des rostres d'espèces de la famille des *Pristidae* sont utilisés dans la médecine traditionnelle en Asie et à Mexico. Les rostres sont séchés et réduits en poudre, puis infusés dans une tisane médicinale utilisée pour traiter "la coqueluche, la bronchite, la laryngite et les maladies des voies respiratoires en général " (Charvet-Almeida, 2002; Watson, 2004).

La soupe asiatique d'ailerons de requin est l'un des aliments les plus chers du monde (Vannuccini, 1999). Parce qu'ils possèdent de grands ailerons des épines cartilagineuses au contenu important, les ailerons des espèces de la famille des *Pristidae* sont très recherchés pour la soupe aux ailerons de requin. Rares sont les commerçants d'ailerons qui précisent le type d'ailerons qu'ils proposent mais un vendeur de Hong Kong désigne deux appellations commerciales pour les ailerons de *Pristidae*: *huang jiao* ("saw shark" en anglais) et *mian qun* ("yellow shovel nose" en anglais). Les ailerons des espèces de la famille des *Pristidae* sont également prisés par la médecine traditionnelle asiatique. On considère que les aliments préparés à partir de certaines espèces sauvages, par exemple de la famille des *Pristidae*, sont en augmentation (Anderson, 1988). Les ailerons de *Pristidae*, en particulier, figurent dans l'un des plus grands guides chinois de la matière médicale en tant qu'aliment utilisé pour lutter contre le *xulao*, une maladie chronique caractérisée une baisse de l'énergie vitale, une léthargie et une résistance affaiblie de l'organisme (Anonyme, 1983).

Les dents rostrales des espèces de la famille des Pristidae sont le matériau privilégié pour la fabrication des 'ergots' artificiels utilisés comme armes dans les combats de coqs au Pérou. (Cogorno Ventura, 2001). La plupart des dents rostrales proviennent du Brésil, de l'Equateur, du Panama et de divers pays des Caraïbes. Charvet-Almeida (2002) et McDavitt et Charvet-Almeida (2004) ont établi que les rostres entrent dans le marché international des combats de coqs à partir du Brésil. On préfère les dents rostrales des espèces de la famille des Pristidae aux autres matériaux pour la fabrication des ergots artificiels (tels que bois de cervidés, carapaces de tortue de mer, dents de lions de mer, os de mammifères et épines cartilagineuses de pastenagues), car des tests systématiques ont révélé qu'elles sont plus solides et ont une surface suffisamment poreuse pour causer davantage de lésions corporelles aux coqs rivaux (McDavitt et Charvet-Almeida, 2004).

Les produits d'espèces de la famille des Pristidae sont aussi utilisés à des fins médicinales. Trois produits d'espèces de la famille des Pristidae sont considéré comme *materia medica* dans la médecine traditionnelle chinoise: foie, ovaires et bile (Han et Xu, 1992), ainsi que le rostre (McDavitt, 1996). La bile des espèces de la famille des Pristidae est censée supprimer les mucosités et réduire l'inflammation dans les cas de blessures par chute, d'arthrite rhumatoïde et de cholécystites (inflammation de la vésicule biliaire) (Anonyme, 1983). La chair de requin est utilisée comme tonique général, la peau de requin pour les problèmes sanguins et cardiaques, et la bile de requin pour soigner les maux de gorge (Read, 1939).

Les espèces de la famille des Pristidae sont très recherchées comme animaux d'exposition dans les aquariums publics en raison de leur charisme (McDavitt, 1996).

6.2 Commerce licite

A l'exception de quelques rares pays où certaines espèces de la famille des Pristidae sont protégées (voir point 7), tout le commerce international est licite. Il est très difficile de vérifier les registres du commerce d'espèces de la famille des Pristidae car les produits ne sont souvent pas enregistrés au niveau de l'espèce. Le commerce international de nombreux produits de Pristidae a néanmoins été documenté (voir point 6.3).

6.3 Parties et produits commercialisés

Un commerce opportuniste de parties de spécimens d'espèces de la famille des Pristidae a été observé en Asie du Sud-Est (Musick et McMillan, 2002), Hong Kong SAR (Parry-Jones, 1996), the République-Unie de Tanzanie (Barnett, 1997), Brésil (Charvet-Almeida, 2002), et Madagascar (Cooke, 1997). Des rostres d'espèces de la famille des Pristidae sont proposés quotidiennement sur eBay et d'autres sites de ventes aux enchères en ligne (McDavitt et Charvet-Almeida, 2004). On estime que 200 rostres de poissons-scie sont vendus sur eBay chaque année pour une valeur de plus de USD 25 000, dont environ 37% représentent un commerce international (McDavitt et Charvet-Almeida, 2004). Un commerce organisé de rostres d'espèces de la famille des Pristidae vendus comme objets de curiosité a été signalé récemment au Brésil (Charvet-Almeida, 2002; McDavitt et Charvet-Almeida, 2004). Selon les données sur le commerce (importations et exportations) du US Fish and Wildlife Service (USFWS), 163 rostres de poissons scie ont été importés aux Etats-Unis depuis cinq ans. Brésil. On estime que 90–180 grands rostres de poissons-scie sont achetés chaque année sur le principal marché au poisson du Brésil par des négociants asiatiques, sans doute pour le commerce des bibelots (McDavitt et Charvet-Almeida, 2004). Il arrive que des artisans locaux brésiliens décorent des rostres de taille moyenne de Pristidae (en général, *Pristis perotteti*) pour les vendre aux touristes. On estime globalement que 1000–1500 rostres petits à moyens sont vendus chaque année sur ce même marché à diverses fins (McDavitt et Charvet-Almeida, 2004).

Plusieurs sources publiées attestent que le commerce des ailerons de requins considère que les ailerons des espèces de la famille des Pristidae sont de grande qualité (par ex., anon. 1983; Bentley 1996; Cooke 1997; SOA, 2002). Autrefois, Day (1878) observait que des ailerons de Pristidae étaient exportés de l'Inde vers la Chine, et Day (1889) inscrivait des espèces de Pristidae parmi sept espèces retrouvées sur les marchés d'ailerons de requins en Malaisie. Aux Etats-Unis, il n'était pas rare que des espèces de Pristidae soient capturés dans la pêcherie aux

requins de Big Pine Key dans les années 1920; selon les dires d'un ouvrier de ces pêcheries, c'est dans le commerce asiatique que les ailerons de *Pristidae* avaient le plus de valeur (Young & Mazet, 1933). Le commerce lucratif de viande et d'ailerons était le principal moteur de la pêche de *Pristis perotteti* dans le lac Nicaragua, laquelle a pratiquement fait disparaître les espèces de la famille des *Pristidae* dans cette région (Davies 1976; Thorson 1982). Plus récemment, Cooke (1997) a découvert des ailerons d'espèces de la famille des *Pristidae* parmi les quatre espèces les plus couramment exportées de Madagascar. Actuellement, les noms communs utilisés pour le commerce des ailerons d'espèces de la famille des *Pristidae* sont *huang jiao* et *mian qun*, qui apparaissent tous deux sur une liste d'une quarantaine de types d'ailerons reconnus par les négociants de Hong Kong (Vannuccini, 1999). Etant donné leur qualité et leur rareté grandissante, les grands ailerons peuvent atteindre des prix spectaculaires. Par exemple, Fowler (1998) signalait qu'en 1997, à Sandakan, Malaisie, des enquêteurs avaient vu des ailerons de *Pristis zijsron* en vente dans un magasin chinois, dont le plus grand spécimen était proposé pour environ 3000 USD.

Il existe aussi un commerce international d'ergots artificiels qui alimente les combats de coqs au Pérou. Depuis le milieu des années 1970, les dents rostrales de poisson-scie sont le matériau privilégié pour la fabrication d'ergots artificiels utilisés dans les combats de coqs au Pérou (Cogorno Ventura, 2001). La plupart de ces dents rostrales proviennent du Brésil, de l'Equateur, du Panama et de divers pays des Antilles. Selon l'espèce utilisées et en supposant que toutes les dents rostrales sont utilisables, un rostre pourrait atteindre actuellement un prix de détail située entre 2000 et 7000 USD.

Un site web péruvien propose, sur le marché international, des ergots artificiels et des dents rostrales d'espèces de la famille des *Pristidae*. Au Brésil, des fragments ou des petites dents rostrales de *Pristidae*, provenant de prises incidentes locales sont vendus sur des marchés pour traiter l'asthme (Charvet-Almeida, 2002; McDavitt et Charvet-Almeida, 2004).

Les espèces de la famille des *Pristidae* qui atteignait autrefois des prix élevés dans le commerce destiné aux aquariums continuent à être très prisées. En 1986, un spécimen de *Pristidae* de l'Aquarium de Vancouver Aquarium a été estimé à 10.000 USD (Harper, 1986). Des juvéniles de *Pristis microdon* ont été importés de "freshwater Indonesia" par un détaillant canadien à la fin des années 1990 au prix de 5000 USD l'animal (Biotop Imports, com. pers. à M. McDavitt, 1999). En 2000, des poissons de la famille des *Pristidae* atteignaient une valeur estimée à plus de 300 USD le mètre (NMFS, 2000). Un exportateur illicite australien vend régulièrement des spécimens de la famille des *Pristidae* à des aquariums publics du monde entier. En 2005, *Pristis zijsron* et *Pristis microdon* étaient vendus au prix de 5410 USD le mètre, et *Pristis clavata* au prix de 5740 USD le mètre (Lyle Squire, Jr., com. pers. à M. McDavitt, 2005). Selon les données commerciales de l'US Fish and Wildlife Service (importations/exportations), 26 spécimens vivants de *Pristidae* ont été importés aux Etats-Unis ces cinq dernières années.

6.4 Commerce illicite

Il ne peut y avoir de commerce illicite des ailerons et des rostres de *Pristidae* qu'à partir des rares pays où ces espèces bénéficient d'une protection juridique. Or, il est quasiment impossible de déceler un tel commerce car les pays d'importation ne savent généralement pas que les espèces concernées sont officiellement protégées dans leur pays d'origine.

6.5 Effets réels ou potentiels du commerce

Il est évident, dans certains pays, que la demande de rostres et d'ailerons, les parties et produits de *Pristidae* qui ont le plus de valeur dans le commerce international, continue de motiver les pêcheries de *Pristidae* et que la demande pour le commerce destiné aux aquariums motive aussi certaines pêcheries, en particulier en Australie septentrionale. Les prix et de la demande sont tels que même lorsqu'ils sont capturés accessoirement, les spécimens de ces espèces ont peu de chances d'être relâchés. Etant donné que les espèces de la famille des *Pristidae* sont gravement menacées d'extinction, toute réduction de la demande de ces produits qui ferait diminuer les taux de mortalité serait bénéfique à ces espèces. Il est difficile d'imaginer des conditions dans lesquelles le commerce de ces espèces gravement menacées d'extinction ou de

leurs produits pourrait améliorer leur état dans la nature. Une inscription à l'Annexe I serait bénéfique aux populations sauvages de ces espèces en interdisant le commerce international de leur deux produits les plus recherchés: le rostre et les ailerons, et en empêchant tout commerce de spécimens vivants autre que ce qui est autorisé en vertu de l'Article III. En outre, une inscription à l'Annexe I attirerait l'attention de la communauté internationale sur la gravité du risque d'extinction que le commerce fait courir aux espèces de la famille des Pristidae, ce qui pourrait encourager les pays de l'aire de répartition à adopter des mesures de conservation nationales en leur faveur, mesures qui font actuellement cruellement défaut.

7. Instruments juridiques

7.1 Au plan national

Très peu de pays de l'aire de répartition ont promulgué une législation visant spécifiquement à protéger les espèces de la famille des Pristidae ou à gérer leurs pêcheries. Le gouvernement du Nicaragua a imposé un moratoire temporaire sur la pêche aux espèces de la famille des Pristidae dans le lac Nicaragua au début des années 1980 (Thorson, 1982), seulement après que la population se fût effondrée suite à la pêche intensive des années 1970. Le but visé était de permettre à la population de se reconstituer ce qui n'a jamais eu lieu (McDavitt, 2002). L'Indonésie a adopté une législation pour protéger les espèces de la famille des Pristidae (et cinq autres espèces de poissons d'eau douce) dans le lac Sentani, en Papouasie occidentale, après l'épuisement grave des populations dans une pêcherie au filet maillant (Compagno *et al.*, 2006b). Toutes les populations australiennes d'espèces de la famille des Pristidae sont considérées comme soit Vulnérables ou Menacées d'extinction, que ce soit en vertu du Commonwealth Environment Protection and Biodiversity Conservation Act (EPBC) australien ou par l'Australian Society for Fish Biology (ASFB). L'EPBC inscrit *Pristis microdon* dans la catégorie des espèces Protégées et Vulnérables dans le Queensland. La protection des trois autres espèces australiennes pourrait être proposée en vertu du critère 'Risque pour la conservation'. *Pristis clavata* et *Pristis zijsron* sont considérées comme des espèces Menacées d'extinction par l'ASFB et *Anoxypristis cuspidata* comme Vulnérable (Daley *et al.*, 2002, Pogonoski *et al.*, 2002). Il a été réclamé à Environment Australia d'inscrire toutes les espèces de la famille des Pristidae sur la liste des Espèces menacées d'extinction. Le ministère indien de l'Environnement et des Forêts a instauré la protection des espèces de la famille des Pristidae en vertu du Wildlife Protection Act (WPA) depuis 2001. Aux Etats-Unis, *Pristis pectinata* est protégé par le U.S. Endangered Species Act depuis 2003 (50 CFR 224). Le Service national des Pêcheries maritimes des Etats-Unis (U.S. National Marine Fisheries Service) a produit récemment un projet de plan de reconstitution pour la population de ces espèces aux Etats-Unis (<http://www.nmfs.noaa.gov/pr/recovery/plans.htm>).

7.2 Au plan international

Ces espèces ne faisant pas l'objet d'une pêche commerciale, elles ne relèvent pas des organisations régionales de gestion des pêches et ne sont pas couvertes par les activités de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture. Aucun instrument international n'a été identifié relatif à la conservation et/ou la gestion des espèces de la famille des Pristidae, ou au commerce de ces espèces.

8. Gestion de l'espèce

8.1 Mesures de gestion

A part les statuts de protection mentionnés plus haut (voir points 7.1 et 7.2), aucune mesure de gestion n'est en place pour les espèces de la famille des Pristidae.

8.2 Surveillance continue de la population

Dans le cadre du plan de reconstitution mis sur pied par les Etats-Unis pour *Pristis pectinata*, des programmes de surveillance continue ont été établis dans certaines régions de l'ancienne aire de répartition (NMFS, 2006). Ailleurs, aucun autre programme de surveillance continue n'a été

identifié pour les espèces de la famille des Pristidae. Toutefois, des pays d'Afrique de l'Ouest membres de la CSRP sont en train de recueillir tous les rapports régionaux.

8.3 Mesures de contrôle

Aux Etats-Unis, *Pristis pectinata* est protégée en vertu de l'Endangered Species Act (ESA). L'interdiction figurant dans la point 9 de cette loi l'ESA interdit à toute personne soumise à la juridiction des Etats-Unis de prendre (prendre signifie poursuivre, chasser, abattre, blesser, tuer, capturer ou prélever, ou tenter de s'adonner à ces activités) toute espèce sauvage menacée d'extinction.

8.3.1 Au plan international

Aux Etats-Unis, *Pristis pectinata* est protégée en vertu de l'Endangered Species Act (ESA) La partie 9 de cette loi interdit à toute personne soumise à la juridiction des Etats-Unis d'importer aux ou d'exporter des Etats-Unis, d'expédier à des fins de commerce interétatique ou à l'étranger dans le cadre d'une activité commerciale, ou de vendre ou de proposer à la vente à des fins de commerce interétatique ou étranger toute espèce sauvage menacée d'extinction. Posséder, vendre, livrer, porter, transporter ou expédier toute espèce sauvage menacée d'extinction prélevée illicitement est également interdit. Aucune autre mesure de contrôle internationale n'a été identifiée.

8.3.2 Au plan interne

Voir point 7.1.

8.4 Elevage en captivité et reproduction artificielle

Aucune information.

8.5 Conservation de l'habitat

La dernière population de *Pristis pectinata* au sud-est des Etats-Unis est protégée par les avantages qu'apporte le Parc national des Everglades créé en 1947 (Simpfendorfer, 2002). Bien que ce parc national n'ait pas été établi spécifiquement pour *Pristis pectinata*, cette vaste aire protégée a été reconnue comme essentielle à la survie de l'espèce aux Etats-Unis (Simpfendorfer, 2002). Ailleurs, aucune mesure de protection de l'habitat n'a été identifiée comme étant spécifique aux espèces de la famille des Pristidae.

8.6 Mesures de sauvegarde

Aucune information.

9. Information sur les espèces semblables

Les principaux produits qui entrent dans le commerce international sont les ailerons et les scies et dents rostrales. Les négociants d'ailerons sont capables d'identifier les ailerons, mais un guide d'identification ou des outils génétiques sont nécessaires pour permettre aux non-spécialistes de faire une distinction entre ces ailerons et ceux d'autres requins.

Les requins-scie, de l'ordre des Pristiophoriformes, présente une ressemblance superficielle avec les requins vivant en eaux profondes, qui possèdent eux aussi un rostre allongé, aplaté et en forme de scie. Le rostre du requin-scie diffère de celui des Pristidae par une paire de longs barbillons inférieurs en forme de filaments devant les narines, et des rangées serrées, inférieures et latérales, de dents en forme de scie.

10. Consultations

Le U.S. Fish et Wildlife Service a adressé à tous les pays de l'aire de répartition des courriels demandant des informations complémentaires sur les populations des espèces de la famille des Pristidae, ainsi que des commentaires sur l'inscription éventuelle de toutes ces espèces à l'Annexe I. Les réponses reçues à ce jour figurent ci-après.

Aruba (Pays-Bas): l'organe de gestion et l'autorité scientifique d'Aruba soutiennent l'inscription des Pristidae à l'Annexe I.

Chine: la Chine n'est pas en mesure d'appuyer une proposition visant à inscrire les Pristidae à l'Annexe I de la CITES tant qu'on n'aura pas résolu les questions liées à l'introduction en provenance de la mer et aux avis de commerce non préjudiciable.

Colombie: *Pristis pectinata* et *Pristis perotteti* sont présentes dans les eaux colombiennes et figurent dans la catégorie "gravement menacées d'extinction" dans le "Livre rouge des poissons et invertébrés marins" de la Colombie, qui applique la méthodologie de l'UICN, La Colombie a exprimé son soutien à la proposition et sa volonté de coopérer à cet égard.

Côte d'Ivoire: *Pristis microdon*, *Pristis pectinata*, et *Pristis pristis* sont présentes dans les milieux côtiers et d'eau douce de la Côte d'Ivoire. Environ 4 tonnes de spécimens de ces espèces sont prélevées chaque année et livrées aux marchés intérieurs. Les espèces de la famille des Pristidae ne sont ni importées, ni exportées en Côte d'Ivoire. Bien qu'il n'existe pas de statistiques détaillées sur la pêche, le déclin des prélèvements dans divers plans d'eau constituent un indicateur du caractère menacé de ces espèces. La législation nationale en vigueur ne couvre pas spécifiquement ces espèces. La Côte d'Ivoire estime que le renforcement du statut de conservation des Pristidae devrait se faire sur la base de l'étude et de l'évaluation des populations et des menaces.

Egypte: autrefois répandus dans les eaux égyptiennes, les poissons de la famille des Pristidae sont devenus très rares. La pêche, la manipulation et le commerce de tous les poissons cartilagineux et ornementaux de la mer Rouge sont interdits. L'Egypte soutient l'inscription de ces espèces aux annexes de la CITES.

Guatemala: au Guatemala, aucune espèce de cette famille ne figure sur la liste des espèces menacées d'extinction, car les informations les concernant font défaut. Le Consejo Nacional de Areas Protegidas a proposé de consulter le Service de la Pêche et de l'Aquaculture mais, globalement, le Guatemala est en faveur de l'inscription des Pristidae à l'Annexe I.

Inde: *Anoxypristis cuspidate*, *Pristis microdon*, *Pristis zijsron*, et *Pristis pectinata* sont présentes dans les eaux indiennes. *P. microdon* et *P. zijsron* figurent depuis 2001 à l'annexe I de la Loi indienne sur la protection des espèces sauvages de 1972 (Indian Wildlife (protection) Act). Etant donné que les populations de toutes les espèces de Pristidae sont très faibles, elles ne font pas l'objet de pêche ciblée. Les prises de poissons de la famille des Pristidae ne faisant pas l'objet d'enregistrements séparés, l'Inde n'est pas en mesure d'évaluer l'impact de ces prélèvements sur les populations sauvages. Compte tenu de la faible abondance et de la vulnérabilité des espèces de Pristidae, l'Inde estime que les Pristidae pourraient justifier une inscription aux annexes de la CITES.

Jamaïque: en Jamaïque, il n'existe ni pêche commerciale ni commerce international d'espèces de la famille des Pristidae. L'autorité scientifique de ce pays considère que cette famille est rare dans les eaux territoriales jamaïcaines.

Japon: le Japon n'est pas à même de procéder à une vérification et une évaluation scientifiques de la proposition d'inscription des Pristidae sans documentation de base supplémentaire concernant la proposition d'inscription. Ce pays encourage la collecte de données suffisantes sur les prises, les prises incidentes, le commerce et l'état des stocks des espèces de la famille des Pristidae, en procédant à des consultations d'experts dans le cadre d'organismes de gestion des pêches tels que la FAO et les RFMO, avant d'envisager l'inscription des Pristidae aux annexes de la CITES.

Madagascar: le Ministère de l'environnement, des eaux et forêts n'est pas en mesure d'établir l'état de conservation des espèces de la famille des Pristidae en se fondant sur les données actuelles sur le commerce et la consommation locale. Les spécialistes malgaches de la pêche craignent que les données sur espèces de la famille des Pristidae ne soient pas suffisamment détaillées pour appuyer une proposition d'inscription à l'Annexe I; ils appuient néanmoins les efforts déployés par les Etats-Unis pour sauvegarder les espèces de la famille des Pristidae.

Maroc: les poissons de la famille des Pristidae sont très rares dans les eaux marocaines. Le Maroc ne recueille pas de données spécifiques aux espèces de la famille des Pristidae et ne saurait donc fournir des informations sur les populations et les tendances. Ayant consulté ses spécialistes de la pêche, le Maroc ne voit aucune objection à la proposition d'inscrire les Pristidae à l'Annexe I.

Myanmar: deux espèces de Pristidae, *Pristis microdon* et *Pristis zijsron*, ont été enregistrées dans les eaux du Myanmar (en tant que prises incidentes). Les chalutiers de pêche n'ont signalé aucune prise incidente depuis 10 ans. De plus, ces espèces ne se trouvent pas sur les marchés locaux et ne sont pas considérées comme menacées d'extinction au plan local.

Nicaragua: le Nicaragua soutient la proposition.

Sierra Leone: la Sierra Leone n'a pas pu avoir accès à des données scientifiques sur les espèces de la famille des Pristidae détenues par leur ministère de la Marine et des Pêcheries car ils ont reçu la lettre de consultation du pays de l'aire de répartition trop tard. Toutefois, ce pays assure son soutien à la proposition, dans la mesure où elle démontre une répartition restreinte et fragmentée; une surexploitation ou une reconstitution lente; une surpêche et la perte d'habitat; et un faible taux de reproduction.

Singapour: *Pristis microdon* et *Pristis zijsron* se trouvent dans les eaux côtières et intertidales de l'Indo-Ouest Pacifique. Bien qu'elles fassent occasionnellement partie des prises incidents, les espèces de la famille des Pristidae ne font pas partie des espèces commerciales ciblées par les pêcheries et n'ont pas été importées ou exportées commercialement ces 5 dernières années. Des importations très limitées (2 spécimens) ont eu lieu en 2005 à des fins d'exposition. Singapour appuierait la conservation des Pristidae si des informations scientifiques montraient qu'ils sont gravement menacés. Ce pays estime que la mise en oeuvre effective de la législation nationale réglementant la pêche au chalut et les prélèvements pourrait être plus efficace pour la protection à long terme des espèces de la famille des Pristidae qu'une inscription à l'Annexe I de la CITES.

République arabe syrienne: le commerce international de Pristidae entre la Syrie et d'autres pays est très faible. Des commentaires supplémentaires sur la proposition sont attendus de la Syrie.

Taipei chinois: il n'existe que très peu de rapports de prises d'espèces de la famille des Pristidae au Taipei chinois. Etant donné qu'il n'existe pas de code spécifique CCC [douanes] pour les espèces de Pristidae, le Taipei chinois n'est pas en mesure de fournir des données spécifiques sur les importations/exportations.

Thaïlande: les espèces de la famille des Pristidae sont menacées par la perte d'habitat et les prises incidentes en Thaïlande. Le ministère thaïlandais de la Pêche et l'organe de gestion CITES pour la faune aquatique compte sur les aires protégées pour conserver l'habitat et contrôler l'effort de pêche pour les espèces de la famille des Pristidae et d'autres espèces protégées. La Thaïlande propose d'inscrire les Pristidae à l'Annexe II plutôt qu'à l'Annexe I de la CITES.

Togo: le Togo n'ignorera pas son obligation de soutenir cette proposition.

République-Unie de Tanzanie: la Tanzanie émettra des commentaires après avoir consulté les parties prenantes nationales. En date du 27 novembre, l'autorité scientifique des Etats-Unis n'avait pas encore reçu de commentaires.

11. Remarques supplémentaires

L'importance culturelle et économique des espèces de la famille des Pristidae dans les Amériques a été étudiée par McDavitt (1996; 2002), qui a découvert que ces espèces étaient à la source d'une riche mythologie dans des sociétés tribales d'Amérique centrale, d'Afrique de l'Ouest, de Papouasie-Nouvelle-Guinée et d'Australie. Certaines tribus associent des poissons de la famille des Pristidae à la guerre et utilisent les dents et le rostre comme armes. Pour le peuple Akan, en Afrique de l'Ouest, les poissons de la famille des Pristidae symbolisaient l'autorité indisputable du roi et la prospérité du royaume. Un symbole d'un poisson de la famille des Pristidae figure encore sur la monnaie commune à sept Etats de l'Union monétaire ouest-africaine. L'espèce est associée à des cérémonies d'initiation des jeunes hommes dans l'archipel des Bijagos, en Afrique de l'Ouest et des esprits de poissons de la famille des Pristidae sont appelés lors de cérémonies célébrées par les peuples Embera et Wounaan de la forêt pluvial de Darien, sur la côte pacifique de la frontière entre le Panama et la Colombie, en Amérique centrale. On trouve également des poissons de la famille des Pristidae dans es peintures cosmologiques et narratives de certaines temples bouddhistes thaïlandais, dans l'art islamique figuratif en Indonésie, et ces poissons figurent parmi les vestiges de gros animaux les plus courants retrouvés dans les temples aztèques du Mexique.

12. Références

- Adams, W.F., Fowler, S.L., Charvet-Almeida, P., Faria, V., Soto, J. & Furtado, M. 2006. *Pristis pectinata*. In: IUCN 2006. *2006 IUCN Red List of Threatened Species*. < www.iucnredlist.org > . Téléchargé le 04 septembre 2006.
- Anderson, E.N. 1988. *The Food of China*. Yale University Press, New Haven.
- Anonyme. 1983. *中国药用动物志 Zhongguo Yao Yong Dong Wu Zhi* (Chinese Medicinal Animals), Vol. 2. Tianjin ke xue ji shu chu ban she, Tianjin shi xin hua shu dian fa xing [en chinois].
- Barnett, R. 1997. The shark trade in mainland Tanzania and Zanzibar. pp. 39 - 66. In: *The Trade in Sharks and Shark Products in the Western Indian and Southern Indian and South East Atlantic Oceans*. TRAFFIC East/Southern Africa, Nairobi, Kenya.
- Bentley, N. 1996. Indonesia. pp. 18-41. In: HK Chen (ed.). *Shark Fisheries and the Trade in Sharks and Shark Products of Southeast Asia*. TRAFFIC Southeast Asia, Selangor, Malaysia.
- Bigelow, H.B. and W.C. Schroeder. 1953. Sawfishes, guitarfishes, skates and rays, pp. 1-514. In: Tee-Van, J., C.M. Breder, A.E. Parr, W.C. Schroeder and L.P. Schultz (eds). *Fishes of the Western North Atlantic, Part Two*. Mem. Sears Found. Mar. Res. I.
- Bohoroquez. 2001. 1st International Elasmobranch Husbandry Symposium held in Orlando, FL October 3-7, 2001.
- Breder, C.M. 1952. On the utility of the saw of the sawfish. *Copeia* 1952(2):90-91.
- Charvet-Almeida, P. 2002. Sawfish trade in the north of Brazil. *Shark News* 14: 9.
- Compagno, L.J.V., Cook, S.F. & Oetinger, M.I. 2006a. *Pristis zijsron*. In: IUCN 2006. *2006 IUCN Red List of Threatened Species*. < www.iucnredlist.org > . Téléchargé le 04 septembre 2006.
- Compagno, L.J.V., Cook, S.F., Oetinger, M.I. & Fowler, S.L. 2006b. *Anoxypristis cuspidata*. In: IUCN 2006. *2006 IUCN Red List of Threatened Species*. < www.iucnredlist.org > . Téléchargé le 04 septembre 2006.
- Compagno, L.J.V., Cook, S.F. & Fowler, S.L. 2006c. *Pristis microdon*. In: IUCN 2006. *2006 IUCN Red List of Threatened Species*. < www.iucnredlist.org > . Téléchargé le 04 septembre 2006.
- Cooke, A. 1997. Survey of Elasmobranch Fisheries and Trade in Madagascar. pp. 101-130. In: *The Trade in Sharks and Shark Products in the Western Indian and Southern Indian and South East Atlantic Oceans*. TRAFFIC East/Southern Africa, Nairobi, Kenya.
- Cook, S.F. & Compagno, L.J.V. 2000. *Pristis pristis*. In: IUCN 2006. *2006 IUCN Red List of Threatened Species*. < www.iucnredlist.org > . Téléchargé le 04 septembre 2006.
- Cook, S.F., Compagno, L.J.V. & Last, P.R. 2006. *Pristis clavata*. In: IUCN 2006. *2006 IUCN Red List of Threatened Species*. < www.iucnredlist.org > . Téléchargé le 04 septembre 2006.

- Clark, S., G. Violetta, A. Henningsen, V. Reischuck, P. Mohan, J. Keyon, and G. Kelly. 2004. Growth in captive smalltooth sawfish, *Pristis pectinata*. Presentation to the Smalltooth Sawfish Recovery Team, October 2004.
- Cogorno Ventura, C. 2001. Historia de las armas utilizadas para el combate de los gallos de pico y espuelas en el Peru (History of the spur and spine weapons used for cockfighting in Peru). Boletín de Lima (123): 114-122 [en español].
- Compagno, L.J.V. and S.F. Cook. 1995. The exploitation and conservation of freshwater elasmobranchs: status of taxa and prospects for the future. In: (M.I. Oettinger and G.D. Zorzi, eds.) The biology of Freshwater Elasmobranchs. The Journal of Aquaculture and Aquatic Science 7: 62-90.
- Compagno, L.J.V. and P.R. Last. 1999. Pristidae. Sawfishes. Pp. 1410-1417. In: Carpenter, K.E. and V. Niem (eds.), FAO Identification Guide for Fishery Purposes. The Living Marine Resources of the Western Central Pacific. FAO, Rome, Italy.
- Daley R.K., J.D. Stevens, P.R. Last, and G.K. Yearsley. 2002. Field guide to Australian sharks and rays. CSIRO Marine Research. 84 pp.
- Davies, William D. 1976. Lake Nicaragua Fishery Resources. pp. 261-265 In: T.B. Thorson (ed.). Investigations of the Ichthyofauna of Nicaraguan Lakes. School of Life Sciences, University of Nebraska, Lincoln.
- Day, F. 1878. The Fishes of India, Being a Natural History of the Fishes Known to Inhabit the Seas and Fresh Waters of India, Burma, and Ceylon. Vol. 1. Bernard Quaritch, London.
- Day, F. 1889. The Fauna of British India Including Ceylon and Burma. Fishes – Vol. I. Taylor and Francis, London.
- Doumbouya, F. 2004. Rapport sur la preparation du PAN-Requin Guinéen et le dossier de la raie *Pristis*. Report to the Sub-Regional Fisheries Commission from the Département Pêche Artisanale, Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture, Conakry, Republic de Guinée.
- Evermann, B.W. and B.A. Bean. 1898. Indian River and its fishes. U.S. Comm. Fish Fisher. 22:227-248.
- FAO-Fishery Information Data and Statistics Unit (FAO-FIDI). 2004. Collation, analysis and dissemination of global and regional fishery statistics. FAO - Rome.
http://www.fao.org/figis/servlet/static?dom=org&xml=FIDI_STAT_org.xml
- Fowler, S. 1998. Recent sawfish records. Shark News 12: 4.
- Han, L. & Xu, G. 1992. A Glossary of Chinese-Latin-English Names of Animal Medicinal Materials. Fujian Sheng Xin Hua Shu Dian Fa Xing, Fuzhou.
- Harper, T. 1986. West coast rallies round its ravaged aquarium. The Toronto Star. Fri. Dec. 26, Insight Partie: A24.
- Henshall, J.A. 1895. Notes on fishes collected in Florida in 1892. Bull. U.S. Fish Comm. 1894(1895). 14, 209-221.
- IUCN 2006. 2006 IUCN Red List of Threatened Species. < www.iucnredlist.org >
- Jordan, D.S. and B.W. Evermann. 1896. The fishes of North and Middle America: A descriptive catalogue of the species of fish-like vertebrates found in the waters of North America, north of the Isthmus of Panama. Bull. Natl. Mus. 47(1):1-1240.
- Last, P.R., and J.D. Stevens. 1994. Sharks and rays of Australia. CSIRO Publications. Canberra, ACT. 513 p. + 84 color plates + illustrations.
- McDavitt, M.T. 1996. The cultural and economic importance of sawfishes (family Pristidae). Shark News 8: 10.
- McDavitt, M. T. 2002. Lake Nicaragua revisited: conversations with a former sawfish fisherman. Shark News 14: 5. Newsletter of the Shark Specialist Group. Naturebureau, Newbury, UK.
- McDavitt, M.T. and P. Charvet-Almeida. 2004. Quantifying trade in sawfish rostra: two examples. Shark News 16: 10-11.

- McEachran, J.D., and J.D. Fechhelm. 1998. Fishes of the Gulf of Mexico. Volume 1: Myxiniformes to Gasterosteiformes. University of Texas Press, Austin Texas. 1112pp.
- Migdalski, E.C. 1981. Fish Mounts and Other Fish Trophies. John Wiley & Sons, New York.
- Musick, J.A. 1999. Life in the slow lane: ecology and conservation of long-lived marine animals. American Fisheries Society Symposium 23,265p.
- Musick, J.A., M.M. Harbin, S.A. Berkeley, G.H. Burgess, A.M. Eklund, L. Findley, R.G. Gilmore, J.T. Golden, D.S. Ha, G.R. Huntsman, J.C. McGovern, S.J. Parker, S.G. Poss, E. Sala, T.W. Schmidt, G.R. Sedberry, H. Weeks, and S.G. Wright. 2000. Marine, estuarine, and diadromous fish stocks at risk of extinction in North America. Fisheries 25(11):6-30.
- Musick, J. and B. McMillan 2002. Shark Chronicles: a Scientist Tracks the Consummate Predator. Times Books, New York.
- NMFS. 2000. Status Review of Smalltooth Sawfish (*Pristis pectinata*). National Marine Fisheries Service, Office of Protected Resources, Silver Spring, MD.
- National Marine Fisheries Service. 2006. Recovery Plan for Smalltooth Sawfish (*Pristis pectinata*). Prepared by the Smalltooth Sawfish Recovery Team for the National Marine Fisheries Service, Silver Spring, Maryland.
- Parry-Jones, R. 1996. TRAFFIC Report on shark fisheries and trade in Hong Kong. Pp 87–143. In: The World Trade in Sharks: A Compendium of TRAFFIC's Regional Studies. FAO, Rome.
- Peverell, S.C. 2005. Distribution of sawfishes (Pristidae) in the Queensland Gulf of Carpentaria, Australia, with notes on sawfish ecology. Environmental Biology of Fishes 73: 391–402.
- Pogonoski, J.J., D.A. Pollard, and J.R. Paxton, J.R. 2002. Conservation Overview and Action Plan for Australian Threatened and Potentially Threatened Marine and Estuarine Fishes. Environment Australia, Canberra.
- Poulakis, G.R., and J.C. Seitz, 2004. Recent occurrence of the smalltooth sawfish, *Pristis pectinata* (Elasmobranchiomorphi: Pristidae), in Florida Bay and the Florida Keys, with comments on sawfish ecology. Florida Scientist 67, 227-235.
- Read, B. 1939. Chinese Materia Medica: Fish Drugs. Peking Natural History Bulletin, Peking.
- Saine, A. 2004. Sawfishes and other highly endangered shark species in the Gambia. Report to the Sub-Regional Fisheries Commission from the Fisheries Department, Banjul, Gambia.
- Shark Specialist Group 2000. *Pristis perotteti*. In: IUCN 2006. 2006 IUCN Red List of Threatened Species. <www.iucnredlist.org> . Téléchargé le 04 septembre 2006.
- Simpfendorfer, C.A. 2005. Threatened fishes of the world: *Pristis pectinata* Latham, 1794 (Pristidae). Environmental Biology of Fishes, 73:20.
- Simpfendorfer, C.A. 2002. Smalltooth sawfish: the USA's first endangered elasmobranch? Endangered Species Update 19: 45-49.
- Simpfendorfer, C.A. 2000. Predicting recovery rates for endangered western Atlantic sawfishes using demographic analysis. Environmental Biology of Fishes 58:371-377
- Simpfendorfer, C.A., and T.R. Wiley. 2005. Identification of priority areas for smalltooth sawfish conservation. Mote Marine Laboratory Technical Report (1021).
- SOA. 2002. (Long Saw on Snout of Strange Fish). ("*China Ocean News*" Big Ocean View Edition). State Oceanic Administration, People's Republic of China: Nov. 19, 2002. Available at URL: <http://www.soa.gov.cn/oceannews/hyb1162/43.htm> [en chinois]
- Tanaka, T. 1994. Research of freshwater elasmobranchs in Lake Nicaragua. Report of the Japanese Society for Elasmobranch Studies 31:26-34 (Text in Japanese, abstract in English).
- Taniuchi, T. 1992. Report on preliminary investigation of freshwater elasmobranchs in Mexico and Central America. Report of Japanese Society for Elasmobranch Studies 29: 33-49. [Japanese text with English abstract].

- Taniuchi, T., M. Shimizu, M. Sano, O. Baba, and P.R. Last. 1991. Descriptions of freshwater elasmobranchs collected from three rivers in northern Australia. The University Museum, the University of Tokyo, Nature and Culture 3(1991): 11-26.
- Thorson, T. B. 1973. Sexual dimorphism in number of rostral teeth of the sawfish, *Pristis perotteti* Muller and Henle, 1841. Transactions of the American Fisheries Society 103: 612-614.
- Thorson, T.B. 1974. Occurrence of the sawfish, *Pristis perotteti*, in the Amazon River with notes on *P. pectinata*. Copeia 1974(2): 560-564.
- Thorson, T.B. 1976. The status of the Lake Nicaragua shark: an updated appraisal. In: Investigations of the ichthyofauna of Nicaraguan lakes (Ed. T.B. Thorson). University of Nebraska-Lincoln. p. 561-574.
- Thorson, T.B. 1982. The impact of commercial exploitation on sawfish and shark populations in Lake Nicaragua. Fisheries 7(2):2.
- Thorson, T.B., C.M. Cowan and D.E. Watson. 1966. Sharks and sawfish in the Lake Izabal-Rio Dulce system, Guatemala. Copeia, 1966: 620-622.
- Vasquez-Montoya, R.V., and T.B. Thorson. 1982. The bull shark (*Carcharhinus leucas*) and largetooth sawfish (*Pristis perotteti*) in Lake Bayano, a tropical man-made impoundment in Panama. Environmental Biology of Fishes 7(4):341-347.
- Vannuccini, S. 1999. Shark Utilization, Marketing and Trade. FAO Fisheries Technical Paper No. 389. FAO, Rome
- Watson, P. 2004. Doctor Relies on an Ancient Text in Battle With a Modern Epidemic. Los Angeles Times, Jan. 6.
- Young, W.E. & Mazet, H.S. 1933. Shark! Shark!: The Thirty-Year Odyssey of a Pioneer Shark Hunter. Gotham House, New York.

A. Species, scientific synonyms, and common names of Pristidae

1.4 Species*	1.5 Scientific Synonyms	1.6 Common Names
<i>Anoxypristis cuspidata</i> (Latham, 1794)	-	Knifetooth, pointed, or narrow sawfish
<i>Pristis clavata</i> (Garman, 1906)	-	Dwarf or Queensland sawfish
<i>Pristis microdon</i> (Latham, 1794)	<i>Pristis leichhardti</i>	Freshwater, Leichhardt's, great-tooth, largetooth sawfish (smalltooth sawfish in Australia)
<i>Pristis pectinata</i> (Latham, 1794)	<i>Pristis woermanni</i>	Smalltooth sawfish
<i>Pristis perotteti</i> (Valenciennes in Müller and Henle, 1841)	<i>Pristis zephyreus</i>	Largetooth sawfish
<i>Pristis pristis</i> (Linnaeus, 1758)	-	Common sawfish
<i>Pristis zijsron</i> (Bleeker, 1851)	-	Green sawfish

* The taxonomy of this group is currently under scientific review and may require changing in the future (Colin Simpfendorfer, Mote Marine Laboratory, personal communication).

B. Range countries and territories for family Pristidae

	<i>Anoxypristis cuspidata</i>	<i>Pristis clavata</i>	<i>Pristis microdon</i>	<i>Pristis pectinata</i>	<i>Pristis perotteti</i>	<i>Pristis pristis</i>	<i>Pristis zijsron</i>
Andaman Islands	X						
Angola			X	X		X	
Aruba			X	X			
Australie	X	X	X	X		X	X
Bangladesh	X			X			
Belize				X			
Benin			X	X		X	
Bermude				X			
Brésil			X	X	X		
Cambodge			X				X
Cameroun			X	X		X	
Iles Canaries				X		Extinct?	
Cape Vert			X	X		X	
Chine	X						X
Colombie			X	X	X	X	
Congo			X	X		X	
Costa Rica						X	
Côte d'Ivoire			X	X		X	
Cuba				X			
Ile de Curaçao			X	X			
République démocratique du Congo			X	X		X	
Equateur			X	X	X	X	
El Salvador						X	
Guinée équatoriale			X	X		X	
Guinée Française			X	X	X		
Gabon			X	X		X	
Gambie			X	X		X	
Ghana			X	X		X	
Gibraltar				X		Extinct	
Guatemala						X	
Guinée				X		X	
Guinée Bissau			X	X		X	
Guyane			X	X	X		
Honduras						X	
Inde	X		X	X		?	X
Indonésie	X		X	X			X
République islamique d'Iran							X
Israël				X			
Jamaica				X			
Japon	X						
Kenya			X	X			

	<i>Anoxypristis cuspidata</i>	<i>Pristis clavata</i>	<i>Pristis microdon</i>	<i>Pristis pectinata</i>	<i>Pristis perotteti</i>	<i>Pristis pristis</i>	<i>Pristis zijsron</i>
Afrique du Sud			X	?			X
Espagne						Extinct	
Etats-Unis d'Amérique			X	X	X		
Ile de Madere						Extinct?	
Liban				X			
Libéria			X	X		X	
Madagascar			X	Extinct?			
Malaisie	X		X				X
Malawi			X				
Malte						Extinct	
Maroc				X		X	
Maurice			X	X			X
Mauritanie				X		X	
Mexique				X	X	X	
Mozambique			X	?			X
Myanmar	X		X	X			X
Namibie				X			
Nicaragua			?	X	X	X	
Nigéria			X	X		X	
Oman	X			X			X
Pakistan	X			X			X
Panama						X	
Papouasie- Nouvelle-Guinée	X		X			X	X
Pérou				X			
Philippines	X		X	X			
Portugal						Extinct	
République arabe syrienne				X			
République de Corée	X						
République démocratique populaire lao			X				
République-Unie de Tanzanie			X	X			
Réunion			X	X			
Sahara Occidental				X		X	
Sao Tomé-et- Principe			X	X		X	
Sénégal			X	X		X	
Sierra Leone			X	X			
Singapour	X						
Somalie	X			X			X
Sri Lanka	X			X			X
Suriname			X	X			
Taipei chinois	X						

	<i>Anoxypristis cuspidata</i>	<i>Pristis clavata</i>	<i>Pristis microdon</i>	<i>Pristis pectinata</i>	<i>Pristis perotteti</i>	<i>Pristis pristis</i>	<i>Pristis zijsron</i>
Thaïlande	X		X	?			X
Togo			X	X		X	
Trinité-et- Tobago			X	X			
Vénézuela			X	X	X		
Viet Nam	X		X				X
Zimbabwe			X				

C. Available estimates of population declines by species of Pristidae and region.

Species	Geographic region	Estimated initial population size	Estimated current population size	Estimated reported decline (%)	Source
<i>Pristis microdon</i>	Southeast Asia	Common in fisheries in 1960s	Few reported; Extirpated from Fly River System, New Guinea	n/a	Compagno <i>et al.</i> , (2006c)
<i>Anoxypristis cuspidate</i> <i>Pristis zijsron</i>	Southeast Asia	Captured regularly by trawlers off the Sabah (East Malaysia) coast in the 1950s	One record in Sandakan, Sabah, in the early 1990s. One juvenile recorded on the Kinabatangan River, Sabah, during a survey in 1976-1977	80%	Compagno <i>et al.</i> , (2006a,b)
<i>Pristis pectinata</i>	United States	n/a	2,000	95%	Simpfendorfer (2000)
<i>Pristis perotteti</i>	Central America, Lake Nicaragua	60,000 - 100,000 sawfish caught between 1970-1975	4-6 sawfish caught per year since 1998	n/a	Thorson (1976); McDavitt (2002)
<i>Pristis perotteti</i>	South America	Common in historical fisheries	Number of catches has reduced significantly over the last 10-15 year	n/a	Charvet-Almeida (2002)
<i>Pristis pectinata</i> <i>Pristis perotteti</i> <i>Pristis zijsron</i>	Southern Africa	Commonly caught in shark beach netting program in the 1960s	Annual catch range between 0-5 in 1978-2002. Only two specimens have been caught in the last decade	n/a	Jeremy Cliff, Natal Sharks Board, (2004 unpublished data).
<i>Pristis pectinata</i> <i>Pristis perotteti</i>	West Africa	Populations formerly said to be common	Few reports since 1980s (see partie 4.4)	n/a	West African Sub-Regional Fisheries Commission